



Changer d'entreprise et de secteur :

une passerelle vers l'emploi qualifié pour les jeunes

Les jeunes constituent une population particulièrement vulnérable sur le marché du travail. De plus en plus diplômés, les salariés de 15 à 29 ans sont pourtant un tiers, en Ile-de-France, à occuper un emploi non qualifié.

Cette situation, plus marquée encore à l'échelle nationale, peut apparaître comme une étape quasi obligée de leur insertion professionnelle.

Dans une période où l'emploi des jeunes constitue une préoccupation majeure des politiques publiques (**Encadré 1**), se pose la question de savoir si l'emploi non qualifié constitue un passage vers un emploi qualifié ou s'il correspond à une situation durable.

L'essentiel

Les jeunes rencontrent des difficultés d'insertion sur le marché du travail rendant leur parcours professionnel chaotique.

En Ile-de-France, 200 000 jeunes salariés de 15 à 29 ans occupaient un premier emploi significatif en 2005, dont un tiers un emploi non qualifié.

Ces derniers ont des conditions d'emploi et des trajectoires professionnelles plus précaires que leurs homologues en emploi qualifié.

Néanmoins, 31 % d'entre eux accèdent en 2008 à un emploi qualifié grâce, notamment, à un changement d'entreprise et de secteur d'activité.

Encadré 1 : Le contrat de professionnalisation au cœur des politiques d'emplois publiques des jeunes

L'emploi des jeunes est, en France comme à l'étranger, une préoccupation majeure des politiques publiques. De nombreux dispositifs sont mis en place pour améliorer leur situation dégradée sur le marché du travail. Certaines mesures comme le contrat de professionnalisation sont destinées à des publics particulièrement en difficulté. Ce dispositif « a pour objet de permettre d'acquérir une des qualifications prévues à l'article L.6314-1 (du code du travail) et de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle » des jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans. Se traduisant par le développement de formations spécialisées, courtes, il est censé mieux s'adapter aux besoins opérationnels des entreprises.

Dans le rapport « L'emploi des jeunes : grande cause nationale », adressé en janvier 2012 au Président de la République, Alain Joyandet dresse un bilan nuancé. L'« atout principal » du contrat de professionnalisation est « d'être né d'un accord entre les partenaires sociaux en 2003 et de refléter les besoins des branches professionnelles ».

Néanmoins, « il est moins axé sur l'insertion des publics en difficulté qu'à ses débuts ». L'examen des usages de ce dispositif en Ile-de-France montre également une réalité assez éloignée des prescriptions législatives. En 2008, en Ile-de-France, 43 490 personnes ont signé un contrat de professionnalisation. Il est massivement utilisé par des jeunes sortant de formation initiale (et non anciennement demandeurs d'emplois ou inactifs), avec un niveau de formation égal ou supérieur au bac et qui préparent un diplôme ou un titre d'Etat (et non une qualification reconnue par la branche). Le dispositif a enregistré un certain essoufflement en 2009 (37 267 contrats signés).

La loi du 28 juillet 2011 sur le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels prévoit différentes dispositions pour développer l'alternance. Parmi elles, le renouvellement d'un contrat de professionnalisation à durée déterminée doit permettre de compléter la qualification des bénéficiaires.

(cf. **Pour en savoir plus [2]**).

La situation des jeunes de 15 à 29 ans : une réalité complexe

En Ile-de-France, en 2007, 1 200 000 jeunes de 15 à 29 ans suivent des études (Figure 1). Parmi eux, un quart exerce un emploi et 5% en recherchent un. Les jeunes franciliens qui cumulent des études et une activité professionnelle sont proportionnellement plus nombreux qu'au niveau national. Cela peut s'expliquer en partie par un coût de la vie élevé dans la région et par un nombre d'emplois offerts plus important qu'ailleurs.

Par ailleurs, près de 1 300 000 jeunes franciliens ont quitté le système scolaire, mais cette situation n'est pas nécessairement définitive. En effet, un jeune peut reprendre un cursus d'études inachevé ou commencer un apprentissage quelques mois, voire quelques années après

Un quart des Franciliens de 15 à 29 ans qui suivent des études travaillent

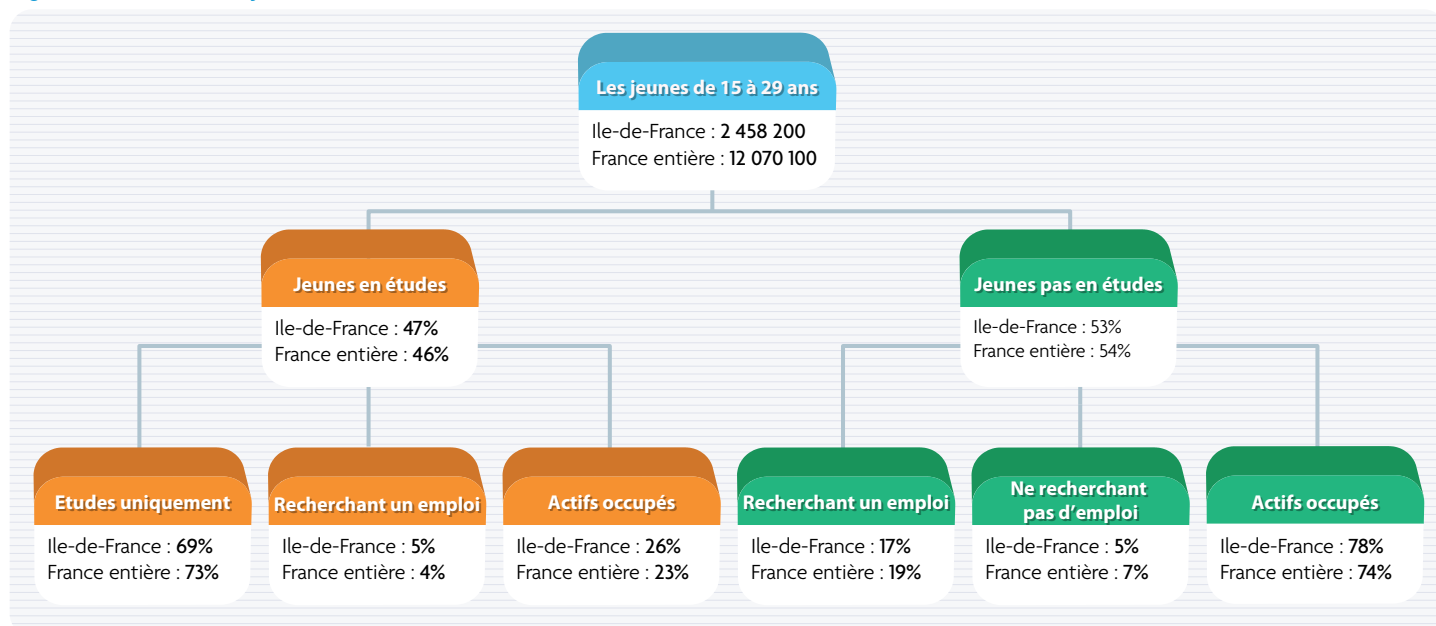
la fin de ses études, pour faciliter son accès au marché du travail.

En Ile-de-France, en 2007, ces retours en formation au cours des trois premières années de la vie active concernent plus particulièrement les jeunes non diplômés, les titulaires d'un CAP-BEP tertiaire, les bacheliers généraux, technologiques ou professionnels tertiaires (cf. **Pour en savoir plus [1]**).

Ainsi, la sortie de formation initiale est difficilement identifiable en raison de parcours de moins en moins linéaires et du développement de situations combinant formation et emploi (cf. **Pour en savoir plus [3]**).

Parmi les jeunes ayant quitté le système scolaire, 78% occupent un emploi, majoritairement salarié (96%).

Figure 1 : Situation des jeunes de 15 à 29 ans



Champ : jeunes de 15 à 29 ans

Source : INSEE, Recensement de la population 2007

La précarité professionnelle des jeunes en emploi non qualifié

En 2005, sept jeunes salariés de 15 à 29 ans sur dix, soit un million, occupent ou ont occupé un premier emploi significatif dans le secteur privé ou semi-public. Pour 20 % d'entre eux, il a débuté en 2005 (Figure 2).

Ce premier emploi significatif ne correspond pas nécessairement à une insertion professionnelle durable. Certains jeunes peuvent avoir occupé des emplois occasionnels (jobs étudiants, emplois saisonniers), des emplois

à l'étranger, des emplois dans le secteur public ou en tant que salariés des particuliers employeurs ou encore des emplois non salariés (cf. Définitions et sources).

Figure 2 : Répartition des salariés en fonction de la qualification de l'emploi

Effectifs salariés	Effectifs	%	Répartition en %	
			Emplois non qualifiés	Emplois Qualifiés
Les salariés de 15 à 29 ans en Ile-de-France				
Ayant occupé ou occupant un emploi significatif	1 033 400	69	25	75
Avant 2005	835 000	81	24	76
Débuté en 2005	198 400	19	32	68
N'ayant jamais occupé d'emploi significatif	458 000	31	55	45
dont 18 ans et moins	67 300	15	70	30
Ensemble des salariés de 15 à 29 ans	1 491 800	30	34	66
Ensemble des salariés de 30 ans et plus	3 535 400	70	18	82
Ensemble des salariés franciliens	5 027 200	100	23	77

Champ : salariés des secteurs privé et semi-public ;

Source : INSEE, panel DADS 2008.

Note de lecture : 198 400 salariés de 15 à 29 ans ont débuté leur premier emploi significatif en 2005.

En Ile-de-France, en 2005, 32 % des jeunes salariés ayant occupé un premier emploi significatif dans l'année ont commencé par un emploi non qualifié. Majoritairement employés (65 %), ils exerçaient principalement leur activité dans le secteur des services

aux particuliers de l'hôtellerie et de la restauration, dans celui du commerce de détail et de la réparation et, dans une moindre mesure, dans les services aux entreprises et l'intérim. Pour les jeunes salariés en emploi qualifié, la catégorie socio-professionnelle la plus

représentée était également celle des employés (31 %), seulement 21 % étaient cadres. Ils travaillaient majoritairement dans les services aux entreprises et dans l'action sociale et l'administration. (Figure 3)

Figure 3 : Répartition des jeunes salariés selon le secteur d'activité

Secteur d'activité	Répartition des jeunes selon la qualification de leur emploi en 2005 (en %) :	
	Non qualifié	Qualifié
Services aux particuliers : Hôtels et restaurants	22	9
Commerce de détail, réparations	21	10
Services aux entreprises (hors intérim et hors Télécoms et Recherche et Développement)	15	22
Education, santé, action sociale - Administration	9	14
Industrie Energie	5	7
Construction	4	4
Commerce et réparation automobile - Commerce de gros	4	5
Activités récréatives, culture, sports - Services personnels et domestiques	3	7
Activités financières et immobilières	1	6
Autres*	16	16
Ensemble	100	100

*Postes et télécommunications, transports et intérim

Champ : jeunes de 15 à 29 ans, en premier emploi significatif en 2005

Source : INSEE, Panel DADS 2008

Quelle que soit la qualification de l'emploi, les hommes sont majoritaires. Néanmoins, le profil des jeunes en emploi non qualifié diffère de celui des jeunes en emploi qualifié. Moins âgés en moyenne (22 ans contre 24 ans pour ceux en emploi qualifié), les jeunes en emploi non qualifié sont également moins diplômés. En effet, un sur trois ne possède pas de diplôme ou est peu diplômé (certificat d'études primaires ou BEPC, brevet d'études du premier cycle), contre un sur dix pour les jeunes en emploi qualifié. Ces derniers sont majoritairement titulaires d'un diplôme égal ou supérieur à un bac+2 (56%).

Ainsi, passer par un emploi non qualifié en début de carrière est d'autant plus probable que le niveau de diplôme est bas. Cependant, les situations de déclassement ne sont pas

rare : la moitié des jeunes diplômés en emploi non qualifié est titulaire d'un BEP-CAP ou du bac et 16% d'un diplôme égal ou supérieur à bac+2.

En 2005, 22 % des jeunes en emploi non qualifié travaillaient dans l'hôtellerie et la restauration

La situation des jeunes de 15 à 29 ans en emploi non qualifié est également marquée par une précarité forte. En 2005, les jeunes salariés ayant débuté un premier emploi non qualifié dans l'année ont un salaire horaire net de 7,6 euros contre 10,1 pour leurs homologues en emploi qualifié.

C'est en Ile-de-France que la différence de salaire entre jeunes en emploi qualifié et non qualifié est la plus significative. De plus, la moitié travaille à temps partiel contre un quart chez les jeunes en emploi qualifié. Ils sont davantage en contrat d'intérim.

Cette précarité professionnelle se poursuit pendant les trois premières années de leur insertion sur le marché du travail. En effet, si la durée de leur premier emploi est proche de celle des jeunes en emploi qualifié (15 mois contre 16), ils ont plus de difficultés à trouver ou à conserver un emploi stable sur le long terme.

Seuls 36 % des jeunes en emploi non qualifié ont un « parcours professionnel stable » entre 2005 et 2008, contre 60 % pour les jeunes en emploi qualifié (*Figure 4 et Encadré 2*). Ils occupent pendant les trois premières années de leur vie active des postes à durée relativement longue et à temps complet. Ils sont 28 % à suivre un « parcours incer-

tain », contre seulement 19 % des jeunes en emploi qualifié. Ce parcours débuté en emploi court ou en contrat d'intérim se termine, pour la plupart, par une sortie du secteur privé ou semi-public. Ils peuvent reprendre des études, entrer dans le secteur public ou se retrouver au chômage.

Les parcours « stables » et « incertains » sont les plus fréquents. Mais les jeunes en emploi non qualifié peuvent également avoir « un parcours vers le temps partiel durable » ou connaître une « réorientation après un début à temps partiel » et, très rarement, des « parcours jalonnés de missions d'intérim ».

Figure 4 : Typologie des parcours professionnels des 15 - 29 ans

Parcours des jeunes entre 2005 et 2008	Répartition des jeunes selon la qualification de leur emploi en 2005 (en %) :	
	Non qualifié	Qualifié
Réorientation après un début en temps partiel	16	9
Parcours professionnel stable	36	60
Parcours vers le temps partiel durable	15	9
Parcours incertain en dehors du secteur privé et semi-public	28	19
Parcours jalonné de mission d'intérim	5	3
Ensemble	100	100

Source : INSEE, Panel DADS 2008.

Champ : jeunes salariés de 15 à 29 ans ayant un premier emploi significatif débuté en 2005 dans le secteur privé et semi-public.

Note de lecture : 16 % des jeunes en emploi non qualifié en 2005 connaissent une réorientation professionnelle entre 2005 et 2008 après un début en temps partiel.

Encadré 2 : Méthodologie des trajectoires professionnelles des jeunes de 2005 à 2008

Chaque parcours est composé de la juxtaposition de 36 situations d'emploi mensuelles enregistrées dans les DADS. Chaque situation est déclinée en six modalités : l'intérim, l'emploi long (plus de neuf mois) à temps complet, l'emploi long à temps partiel, l'emploi court à temps complet, l'emploi court à temps partiel et hors emploi dans le champ DADS (la personne est au chômage, inactive, en reprise d'études ou elle occupe un emploi dans le secteur public - essentiellement l'Etat - ou à l'étranger ou encore est salariée de particuliers employeurs).

Les trajectoires professionnelles de 2005 à 2008 des jeunes de 15 à 29 ans ayant débuté un premier emploi significatif en 2005 ont été classées en cinq parcours-types selon une typologie :

- Le parcours professionnel stable concentre la moitié de ces jeunes salariés franciliens (52 %). Ce sont majoritairement des hommes en emploi long (plus de neuf mois) à temps complet sur cette période.

- Un deuxième parcours regroupe 22 % des jeunes dont la majorité (61 %) est sortie de l'emploi salarié privé ou semi-public (hors champ DADS) au bout de trois ans.
- Pour 12 % des salariés, leur parcours débute par une longue période à temps partiel suivie d'une réorientation professionnelle vers un emploi long à temps complet (33 % en 2008) ou en dehors du marché du travail privé ou semi-public (44 % en 2008).
- Un quatrième groupe rassemble 11 % de ces jeunes franciliens qui ont un parcours professionnel marqué par des postes en contrat long, à temps partiel, occupés en majeure partie par des femmes.
- Enfin, 3 % de ces jeunes ont un parcours se caractérisant par un fort recours à l'intérim en début de vie active. Ce type de trajectoire concerne essentiellement les hommes.

Quels parcours pour les jeunes après un premier emploi non qualifié ?

La mobilité professionnelle revêt différents aspects. Elle peut se traduire par un changement de poste, de secteur, d'établissement ou d'entreprise, de métier ou de qualification de l'emploi. La mobilité, qu'elle soit interne ou externe, n'est pas toujours un choix du salarié. Elle peut être également subie. Trois ans après leur premier emploi non qualifié, 31 % des jeunes salariés sont en emploi qualifié et 32 % restent en emploi non qualifié. Les autres, soit 37%, ont quitté le secteur privé ou semi-public en 2008, soit 10 points de plus que les jeunes en emploi qualifié. Ils peuvent alors être, notamment, au chômage ou en emploi dans le secteur public. Ces sorties concernent davantage les femmes que les hommes (38 % contre 35 %).

Trois ans après un 1^{er} emploi non qualifié, on constate des évolutions professionnelles diversifiées

Ce sont, pour plus de la moitié des employés des services directs aux particuliers ou de commerce qui travaillaient, en 2005, dans l'hôtellerie et la restauration ou le commerce de détail et la réparation.

Trois jeunes en emploi non qualifié sur dix ont une mobilité ascendante

Après un premier emploi non qualifié en 2005, 31 % des jeunes accèdent trois ans plus tard à un emploi qualifié, les hommes dans une proportion plus importante que les femmes (33 % contre 29 %). Cette mobilité professionnelle peut révéler plusieurs réalités. En raison de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail, des jeunes diplômés sont contraints de débiter par un emploi non qualifié et sont, par conséquent, en situation de déclassement. Ils accèdent, suite à une mobilité professionnelle, à un emploi en adéquation avec leur niveau de formation.

Le passage d'un emploi non qualifié à un emploi qualifié peut également correspondre à une réelle progression dans la carrière. Cette promotion peut faire suite à l'acquisition d'expériences et au développement de compétences professionnelles.

Cette mobilité ascendante est légèrement plus fréquente en Ile-de-France que dans l'ensemble du territoire. Cela peut s'expliquer par une offre plus importante d'emplois qualifiés dans la région et un niveau de formation des jeunes plus élevé qu'ailleurs. Cela n'empêche pas une mobilité descendante, certes moins fréquente, en Ile-de-France : 7 % des jeunes salariés en premier emploi qualifié en 2005 occupent trois ans plus tard un emploi non qualifié, autant les hommes que les femmes, soit 2 points de moins qu'au niveau national.

Le changement d'entreprise et de secteur favorise la progression professionnelle

La mobilité ascendante semble largement favorisée en Ile-de-France par le changement d'entreprise et de secteur. En effet, parmi les jeunes ayant accédé à un emploi qualifié en 2008 après avoir occupé un emploi non qualifié, neuf sur dix ont changé au moins une fois d'entreprise (75 % de 2 à 3 fois) et six sur dix de secteur d'activité (*Figure 5*). Six sur dix cumulent changements de secteur et d'entreprise.

Neuf jeunes sur dix ayant progressé professionnellement ont changé d'entreprise

Cette mobilité est particulièrement fréquente chez les jeunes qui travaillent dans les secteurs du commerce de détail et de la réparation et dans celui de l'hôtellerie ou de la restauration, secteurs les plus représentés

parmi les emplois non qualifiés en 2005. Le secteur vers lequel ils s'orientent le plus pour accéder à un emploi qualifié en 2008 est celui des services aux entreprises (18 %) puis des services aux particuliers dans l'hôtellerie et la restauration (13%).

L'accession à l'emploi qualifié peut également s'effectuer au sein d'une même entreprise (avec ou sans changement d'établissement). Cette situation est peu fréquente : elle concerne 13 % des jeunes qui connaissent une mobilité ascendante. Selon le Céreq, la mobilité interne concerne surtout les jeunes les plus diplômés, tandis que la mobilité externe touche davantage les débutants sans qualification.

Enfin, le changement de région est peu fréquent : seulement 9% des jeunes en premier emploi non qualifié en 2005 et qui occupent un emploi qualifié trois ans plus tard ont quitté la région parisienne.

Trois jeunes sur dix se stabilisent dans un emploi non qualifié

L'absence de mobilité professionnelle concerne 32 % des jeunes en premier emploi non qualifié, autant les hommes que les femmes. Ces jeunes changent moins fréquemment de secteur d'activité que ceux accédant à un emploi qualifié en 2008 : 37 % contre 64 %. En 2005 comme en 2008, ils sont plus présents dans le commerce de détail et de la réparation. La moitié de ces jeunes occupe, en 2005 des postes d'employés de commerce ou des services directs aux particuliers. Par ailleurs, un sur dix exerce en 2008 un emploi non qualifié en tant que stagiaire ou apprenti. Ce statut, qui traduit des situations de reprise d'études ou de formation professionnelle, peut révéler une phase de réorientation ou de transition dans leur parcours professionnel.

Alexandra Garabige
CARIF Ile-de-France

Sandrine Bouffin et Nathalie James,
INSEE Ile-de-France

Figure 5 : Répartition des jeunes en premier emploi non qualifié en 2005 selon le type de mobilité et l'évolution professionnelle trois ans après

Type de mobilité	Entre 2005 et 2008	
	«Mobilité ascendante»	«Absence de mobilité ascendante»
Mobilité géographique (changement de région de résidence)	9,0	5,5
avec mobilité sectorielle	5,7	3,4
sans mobilité sectorielle	3,3	2,2
Sans mobilité géographique	91,0	94,5
Ensemble	100,0	100,0
Changement d'entreprise	86,7	61,0
avec mobilité sectorielle	63,9	36,1
sans mobilité sectorielle	22,7	24,9
Sans changement d'entreprise	13,3	39,0
Ensemble	100,0	100,0

Note de lecture : 9 % des jeunes ayant progressé professionnellement ont changé de région.

Champ : jeunes salariés en premier emploi non qualifié en 2005 et toujours en emploi en 2008.

Source : INSEE, panel DADS 2008.

Pour en savoir plus



A. Joyandet :

« L'emploi des jeunes : grande cause nationale », Rapport au Président de la République, janvier 2012.

S. Bouffin, B. Delay, C. Dumoulin, N. James :

« Métiers non qualifiés en Ile-de-France : un accès plus difficile pour les peu diplômés », Focale n° 16, GIP CARIF Ile-de-France, octobre 2011.

[1] JJ. Arrighi, V. Mora :

« Le retour en formation en début de vie active : un effet ambivalent sur l'accès à l'emploi », Département des entrées et évolutions dans la vie active du Cereq, Net.Doc.83, juin 2011.

[2] B. Delay, C. Dumoulin, E. Pottier :

« Le recours au contrat de professionnalisation et l'accès des jeunes au dispositif. Une approche monographique dans trois secteurs d'activités en Ile-de-France », Rapport d'études, GIP CARIF Ile-de-France, Mai 2011.

F. Lainé :

« La mobilité professionnelle : facteurs structurels et spécificités de l'Ile-de-France », INSEE, Economie et statistique n°431-432, 2010.

Rapport n°9 du Conseil Emploi Revenu Cohésion sociale :

« L'insertion des jeunes sans diplôme », 2008.

C. Béduwé :

« L'emploi non qualifié dans les trajectoires des jeunes débutants : emplois de passage ou situations durables ? », Premières Synthèses – Dares, n°49.2, décembre 2004.

[3] F. Lefresne :

« Les jeunes et l'emploi », La Découverte, collection Repères, 2003.

[4] O. Chardon :

« La qualification des employés », Document de travail de l'INSEE, Série verte, n° F0202, mars 2002.

Définitions et sources

L'emploi significatif se définit par opposition aux emplois occasionnels (« jobs saisonniers », « petits boulots »). C'est un emploi :

- ne correspondant pas à un poste de stagiaire ou d'apprenti ;
- dont la durée est d'au moins : 3 mois lorsqu'il s'agit d'un emploi hors intérim ou bien 1,5 mois lorsqu'il s'agit d'un emploi en intérim ;
- dont la durée journalière est d'au moins deux heures ;
- pour lequel le salaire horaire est au moins 90 % du SMIC horaire brut ;
- dont la période d'emploi est hors vacances d'été (entre le 15 juin et le 1er octobre).

L'emploi qualifié / non qualifié :

La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee (PCS) distingue le niveau de qualification pour les professions d'ouvriers mais pas pour celles d'employés.

Dans cette étude, la définition retenue pour qualifier les professions d'employés est celle d'Olivier Chardon qui repose sur l'adéquation entre le contenu des emplois et la spécialité de formation des personnes qui les exercent. Une profession est ainsi définie comme qualifiée si son accès en début de carrière nécessite de posséder une spécialité de formation spécifique.

Par exemple, les vendeurs en alimentation sont classés dans les emplois non qualifiés alors que les vendeurs en habillement et articles de sport sont répertoriés dans les emplois qualifiés. La qualification de l'emploi concerne l'emploi principal. **(cf. Pour en savoir plus [4]).**

L'emploi principal :

Le poste principal est le poste qui a le plus fort salaire net parmi les postes non annexes. Un poste est défini comme non annexe en fonction de 3 critères : le nombre d'heures, la durée et le salaire sur l'année (120 heures, 30 jours et 3 fois supérieur au SMIC mensuel).

La mobilité professionnelle ascendante / descendante :

Dans cette étude, la mobilité professionnelle se définit comme un changement de qualification de l'emploi. Elle est ascendante si le jeune salarié en emploi non qualifié en 2005 accède à un emploi qualifié en 2008. Inversement, elle est descendante si le jeune salarié en emploi qualifié en 2005 occupe un emploi non qualifié en 2008.

Sources : Les données sur la situation des jeunes et le diplôme sont issues du recensement de la population 2007 (exploitation complémentaire) ; panel DADS 2008.

Champ DADS : Salariés des secteurs privé et semi-public, y compris des collectivités locales et des hôpitaux publics mais hors salariés des particuliers employeurs. Cette étude analyse le premier emploi significatif débuté en 2005 des jeunes de 15 à 29 ans, que ces jeunes soient présents ou non dans le panel DADS en 2008.